

Élèves vulnérables, écoles en danger

Attaques et utilisation militaire des
écoles en République centrafricaine

Septembre 2015

« Nous travaillons dans une
atmosphère d'inquiétude tout le temps.
C'est pourquoi les élèves ne retournent
pas [à l'école]. Nous ne sommes pas
totalement hors de danger ici
[à l'école], tout peut arriver. »¹

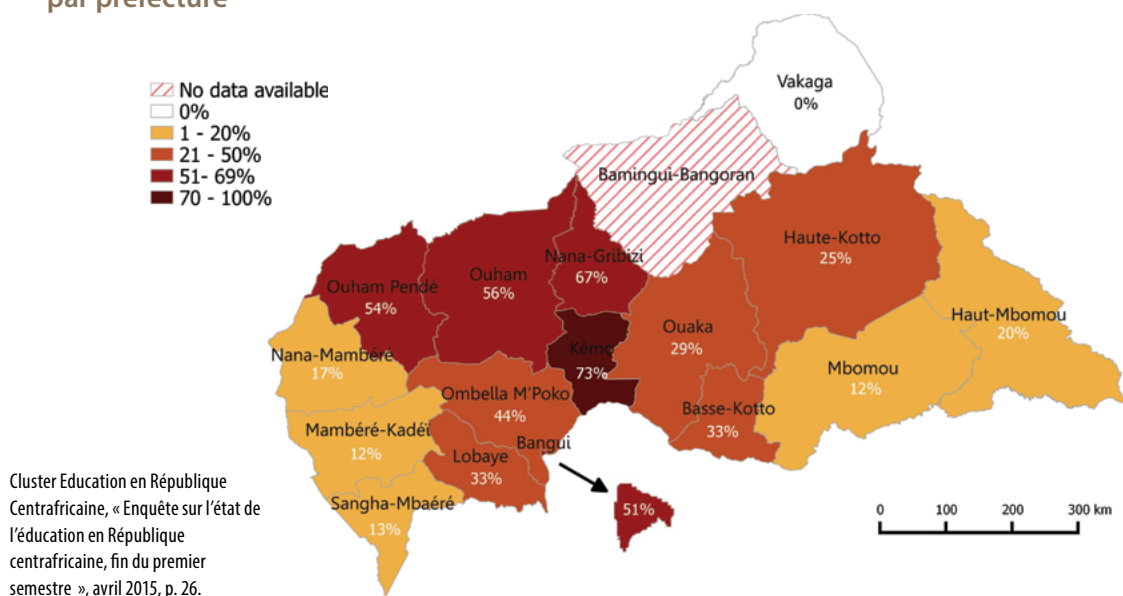
La vague de violence qui s'est déclenchée en décembre 2012 en République centrafricaine (RCA) a ravagé le système éducatif déjà fragile du pays. Selon une évaluation publiée par le Cluster Éducation en avril 2015, environ 29,6 % des 335 écoles étudiées ont été attaquées et 8,4 % ont été utilisées par des groupes armés et par des forces de maintien de la paix internationales entre 2012 et avril 2015.² En février 2014, 65 % des écoles étaient fermées.³ Malgré des progrès significatifs dans la réouverture des écoles pour l'année scolaire 2014-2015, des groupes armés continuent d'entraver le droit à l'éducation des enfants en pillant les écoles, en menaçant les élèves et les enseignants, en attaquant des zones sans épargner les écoles ainsi qu'en contribuant à un climat général d'insécurité. En 2014, les Organisation des Nations Unies (ONU) ont mentionné l'ex-Séléka ainsi que les groupes armés associés dans le rapport annuel du Secrétaire général sur les enfants et les conflits armés pour des attaques contre des écoles commises en RCA en 2013.⁴ Les groupes armés, et dans certains cas les missions de maintien de la paix internationales, ont aussi utilisés les écoles comme bases temporaires et pour d'autres fonctions logistiques et opérationnelles.

Watchlist on Children and Armed Conflict (Watchlist) a mené une mission de recherche de cinq semaines en RCA afin d'enquêter et de faire la lumière sur le nombre élevé d'attaques ainsi que l'utilisation militaire des écoles, et de formuler des recommandations pour réaliser le droit des enfants à l'éducation.

La nature des attaques contre les écoles varie selon la préfecture, selon les groupes opérant dans la région et selon le niveau de conflit actif. Bien que l'intensité de la violence et le nombre d'attaques signalées contre les écoles ont diminué par rapport au nombre d'attaques qui ont eu lieu entre la fin 2012 et 2014, certaines écoles restent encore en danger d'attaque, en particulier dans les zones de conflit actif.

Photo:
Une école en République
centrafricaine pillée par des civils
et peut-être par des groupes
armés, également utilisée par
des forces internationales de
maintien de la paix en 2014.
© 2015 Watchlist/Janine Morna.

Schéma : Carte du cluster éducation en RCA montrant le pourcentage d'écoles attaquées par préfecture



Le plus souvent, les écoles sont pillées par des groupes armés. Ils ont complètement dépouillé certaines écoles, emportant des portes, des bureaux, des toits, des livres et du matériel de bureau. Ces derniers mois, des groupes armés ont pris pour cible des écoles remises en état récemment, en particulier pour s'emparer de la nourriture fournie par des programmes d'alimentation et des kits d'éducation précieux fournis par les agences humanitaires.

En outre, les groupes armés ainsi que des personnes utilisant leur statut d'association avec des groupes armés ont menacé et attaqué des élèves et des enseignants sur le chemin de l'école ou sur les lieux scolaires.

Watchlist a enquêté sur des cas de menaces ciblées contre des directeurs d'école en raison de la réouverture des écoles ou pour avoir pris des mesures qui interféraient avec les activités du groupe. Parfois, des membres présumés de groupes armés, agissant à titre privé, ont menacé des enseignants qui avaient sanctionné des membres de leur famille à l'école.

Dans d'autres cas, des groupes ont accusé des élèves et des enseignants, qui traversent des territoires contrôlés par différents groupes armés afin de fréquenter l'école, de fournir des informations à un groupe adverse. Dans le cas le plus grave étudié par Watchlist, un groupe armé a attaqué des troupes de maintien de la paix stationnées à proximité d'une école secondaire à Bangui où de nombreux élèves auraient été utilisés comme boucliers humains. Quarante-deux élèves, âgés de moins de 18 ans, qui ont été impliqués dans l'attaque, auraient été emmenés dans des centres médicaux pour recevoir des soins.

Depuis le début du conflit à la fin de 2012, des groupes armés et des forces internationales ont utilisé les écoles comme bases pour leurs activités,

contribuant à des dommages importants causés aux établissements scolaires, exposant les élèves ainsi que les enseignants au danger d'attaque, et limitant le droit des enfants à l'éducation. Les deux groupes armés ex-Séléka et anti-Balaka ont utilisé des établissements scolaires pour leurs activités. Parfois, leur présence dans une ville a complètement empêché les écoles d'ouvrir. En outre, si le déploiement des forces de maintien de la paix a contribué à sécuriser de nombreuses régions, ces troupes ont également utilisé des écoles au cours de leurs opérations, contribuant à des dommages causés aux établissements scolaires.

En octobre 2014, la Mission intégrée multidimensionnelle de stabilisation des Nations Unies en République centrafricaine (MINUSCA) a installé des policiers dans une école à Bangui pour protéger les élèves, les enseignants et la communauté environnante, suscitant des débats entre les acteurs humanitaires et les forces de maintien de la paix sur l'utilisation d'agents de police de la MINUSCA pour la protection des écoles.

Enfin, la crainte permanente d'attaques a un effet dissuasif sur le droit des enfants à l'éducation. Watchlist, par exemple, a constaté qu'à la suite de la réouverture officielle des écoles en novembre 2014, les élèves musulmans ne se sont pas inscrits à l'école dans la même proportion qu'avant la crise. Ceci est en partie dû au fait que les quelques musulmans restants en RCA ont parfois trop peur de laisser leurs enfants sortir de leurs quartiers, même s'il n'y existe pas d'options de scolarisation. Pour les élèves et les enseignants qui sont en mesure de retourner à l'école, les rumeurs ou les menaces d'attaques entravent la fréquence de la participation. Plusieurs régions instables manquent d'enseignants qualifiés et les écoles en dehors de Bangui sont largement tributaires des maîtres-parents (les professeurs volontaires de la communauté).

À la lumière de ces obstacles, le gouvernement de transition de la RCA et la communauté internationale devraient prendre des mesures pour renforcer la sûreté et la sécurité de l'environnement scolaire.

Le gouvernement devrait renforcer le cadre législatif et judiciaire existant pour que les auteurs d'attaques contre des écoles soient tenus de rendre des comptes. L'absence de l'État de droit dans de nombreuses parties de la RCA a conduit à des niveaux élevés d'impunité. En juin 2015, le gouvernement de transition de la RCA a fait son premier pas important vers l'amélioration des protections pour les écoles et les universités, en signant la Déclaration sur la sécurité dans les écoles et en s'engageant à mettre en œuvre les Lignes directrices pour la protection des écoles et des universités contre l'utilisation militaire durant les conflits armés (Lignes directrices).⁵ Suite à cette approbation, le gouvernement devrait envisager d'interdire l'utilisation des écoles à des fins militaires ou, au moins, d'intégrer les Lignes directrices dans la législation et la doctrine militaire existantes, ou de promulguer une nouvelle législation ou de nouvelles politiques qui mettent en œuvre les Lignes directrices. Il devrait également ratifier le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés ainsi que la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant, qui toutes deux offrent diverses protections pour les enfants touchés par les conflits. Pour promouvoir la justice pour les attaques contre les écoles, le gouvernement, avec le soutien de la communauté internationale, devrait prendre des mesures pour renforcer le fonctionnement du système judiciaire, intégrer le Statut de Rome de la Cour pénale internationale (Statut de Rome) dans son code pénal et engager des poursuites contre les individus qui enfreignent la loi devant les tribunaux



à propos de watchlist

Watchlist on Children and Armed Conflict s'efforce de mettre un terme aux violations commises contre les enfants dans les conflits armés et de garantir leurs droits. En tant que réseau mondial, Watchlist crée des partenariats entre les organisations non gouvernementales locales, nationales, et internationales, renforçant leurs capacités et leurs forces mutuelles. En travaillant ensemble, nous recueillons et diffusons stratégiquement des informations sur les violations commises contre les enfants dans les conflits dans l'objectif d'influencer les décideurs clés pour qu'ils élaborent et mettent en œuvre des programmes et des politiques qui protègent réellement les enfants.

Watchlist on Children and Armed Conflict est un projet de Tides Center, une organisation à but non lucratif.

Pour plus d'informations, veuillez visiter : www.watchlist.org



nationaux et la Cour pénale spéciale (qui aura compétence pour enquêter sur les crimes contre l'humanité, les crimes de guerre et le génocide commis sur le territoire de la RCA depuis 2003).⁶

Pour assurer une surveillance durable des attaques et de l'utilisation militaire des écoles, les agences mettant en œuvre le Mécanisme de surveillance et de communication de l'information dirigé par l'ONU (MRM) devraient formaliser un système de réception, de vérification et de réponse aux alertes d'attaques pour les acteurs de l'éducation. Le gouvernement de transition de la RCA peut également jouer un rôle accru dans la surveillance des attaques contre les écoles, les élèves et les enseignants par la reconstruction des bureaux administratifs afin que les fonctionnaires du gouvernement soient en mesure de procéder à la collecte des données, et en continuant à explorer l'utilisation d'EduTrac, un système de SMS conçu pour recevoir des données relatives à l'éducation en temps réel, afin d'obtenir des alertes précoces d'attaques ou d'usage militaire des écoles.

Dans le cadre des efforts humanitaires pour rétablir l'éducation, l'ONU et les acteurs non onusiens, notamment les bailleurs de fonds, devraient développer des activités répondant à l'insécurité qui persiste au sein et autour des écoles. Cela comprend l'amélioration de la sécurité entourant les écoles par le biais de patrouilles de maintien de la paix actives dans les zones où des écoles ont été menacées ou attaquées, ainsi que le renforcement de la sécurité physique des locaux scolaires. Pour atténuer les dangers auxquels sont confrontés les enfants sur le trajet de l'école, les éducateurs et le personnel humanitaire devraient organiser les enfants pour qu'ils aillent à l'école en petits groupes, en portant éventuellement des sifflets pour leur protection. Plusieurs personnes interrogées ont également appelé à la nécessité de développer des plans de contingence et de protection civile avec les parents, de sorte que les parties connaissent les mesures à prendre dans le cas d'une attaque. En outre, certaines personnes interrogées ont appelé à la nécessité pour les élèves et les enseignants, avec le soutien de réseaux de protection de l'enfance et de bénévoles, de développer des outils pour résoudre les problèmes psychologiques difficiles.

L'ONU peut appuyer ces efforts en s'assurant que les forces de maintien de la paix reçoivent une formation exhaustive pré-déploiement et sur le terrain en matière de protection et des droits des enfants, conformément au Matériel de formation spécialisée sur la protection de l'enfance du Département des opérations de maintien de la paix (DOMP), et développer des procédures opérationnelles permanentes (POP) rappelant les obligations des forces de maintien de la paix en matière de protection de l'enfance. Ils devraient également sensibiliser les groupes armés sur les attaques et l'usage militaire des écoles et chercher à obtenir des engagements de la part des groupes armés à cesser et prévenir ces violations et exactions. L'ONU devrait également remettre en état les écoles utilisées par les forces de la MINUSCA et recommander que les personnes qui effectuent des attaques persistantes contre les écoles fassent l'objet de sanctions par le biais de son régime de sanctions inscrit dans la résolution 2127.

Garantir le droit des enfants à l'éducation est une étape fondamentale dans la transition du pays vers la paix et dans la prévention de la résurgence de la violence à l'avenir.

Recommandations clés

Gouvernement de transition de la République centrafricaine

- **Ratifier** le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés et la Charte africaine des droits et du bien-être des enfants.
- **Intégrer pleinement les dispositions du Statut de Rome de la Cour pénale internationale** (Statut de Rome) au droit pénal national pour permettre les poursuites nationales, notamment à la Cour pénale spéciale, des individus qui attaquent délibérément des bâtiments consacrés à l'éducation, à condition qu'ils ne soient pas un objectif militaire, pendant des périodes de conflit armé non international.
- **Interdire toute utilisation militaire des écoles ou, au moins, incorporer les Lignes directrices pour la protection des écoles et des universités contre l'utilisation militaire durant les conflits armés au nouveau code juridique pour la protection des enfants**, ou dans la nouvelle législation ou les politiques. Examiner et modifier les manuels actuels de formation militaire, les manuels de droit militaire, les manuels de terrain, et les règlements disciplinaires, afin de refléter les dispositions des Lignes directrices, diffuser ces manuels parmi les forces nationales et intégrer les nouvelles dispositions dans la formation systématique des forces armées sur la protection de l'enfance.
- **Convoquer les parties prenantes concernées à entamer des discussions sur la mise en œuvre des Lignes directrices pour la protection des écoles et des universités contre l'utilisation militaire durant les conflits armés et la Déclaration sur la sécurité dans les écoles.** Les prochaines étapes possibles peuvent inclure :
 - **Identifier et répondre aux lacunes dans les politiques, la pratique et la programmation de réponse** liées à la sécurité de l'environnement de l'école.
 - Développer **une campagne nationale de sensibilisation** sur les Lignes directrices et les attaques contre les écoles plus largement en utilisant, par exemple, des brochures, des affiches et des programmes de radio.
 - Améliorer des **méthodes pour la collecte continue de données ventilées** sur les attaques et l'utilisation militaire des écoles, y compris par le biais du système EduTrac, afin de recueillir des informations préliminaires sur ces incidents.
- **Prendre des mesures pour rétablir le système judiciaire, avec le soutien des parties prenantes concernées, enquêter sur les allégations d'attaques contre des écoles** en violation du droit national et international applicable, et faire en sorte que les agresseurs rendent des comptes par **des sanctions disciplinaires et des poursuites transparentes dans les tribunaux nationaux et la Cour pénale spéciale.**

Groupes armés non étatiques

- **Faire cesser immédiatement et prévenir les attaques ou menaces d'attaques** contre les écoles ainsi que les attaques et les menaces d'attaques contre des personnes protégées en lien avec des écoles.
- **Évacuer immédiatement tout le personnel dans les écoles**, ainsi que les installations militaires, les points de contrôle, ou les locaux de stockage dans le voisinage des écoles.
- **Interdire toute utilisation militaire des écoles ou, au moins, incorporer les Lignes directrices pour la protection des écoles et des universités contre l'utilisation militaire durant les conflits armés** aux mécanismes de commandement et de contrôle.
- **Émettre et diffuser largement un ordre militaire à toutes les troupes sous la structure de commandement et de contrôle** sur la protection accordée aux écoles et au personnel protégé.
- **Enquêter sur les incidents d'attaques** contre des écoles et des personnes protégées en lien avec des écoles, ainsi que sur l'utilisation militaire des écoles, en violation du droit international applicable ou des ordres militaires. Prendre des mesures en interne pour faire en sorte que les criminels et les commandants rendent des comptes.
- Si le groupe est mentionné dans le rapport annuel du Secrétaire général pour des attaques contre les écoles et les hôpitaux, **signer des engagements** avec l'ONU pour arrêter et empêcher les attaques contre les écoles et le personnel en lien avec des écoles et partager des informations vérifiables sur la mise en œuvre de ces engagements.

Secrétaire général de l'ONU et sa représentante spéciale pour les enfants et les conflits armés

- Encourager des enquêtes sur les attaques contre les écoles par les forces anti-Balaka et **envisager de mentionner au moins les factions anti-Balaka** qui ont attaqué le lycée Boganda (un lycée de Bangui) en juin

2015 pour des attaques contre des écoles, ainsi que les autres factions anti-Balaka qui ont perpétré ces attaques, dans le rapport annuel de 2016 du Secrétaire général sur les enfants et les conflits armés.

- Encourager le **Groupe de travail national sur le Mécanisme de surveillance et de communication de l'information (GTN-MRM)** à continuer de surveiller et de communiquer sur les attaques contre les écoles.
- **Mettre en évidence les menaces continues contre l'éducation et élaborer des recommandations pour la surveillance, la prévention et la réponse à cette violation** dans le rapport annuel du Secrétaire général sur les enfants et les conflits armés en RCA. Utiliser le rapport pour également exhorter le gouvernement de transition de la RCA à **mettre en œuvre les Lignes directrices pour la protection des écoles et des universités contre l'utilisation militaire durant les conflits armés** au moyen d'une réforme législative et convoquer les parties prenantes à élaborer des stratégies sur les activités de mise en œuvre.

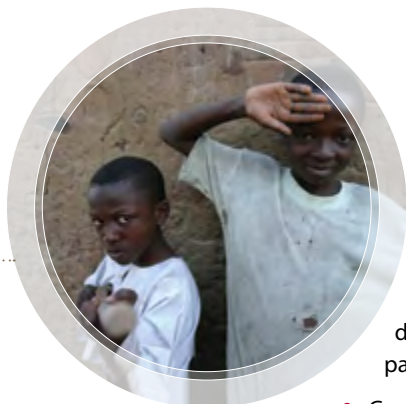


Conseil de sécurité de l'ONU et son Groupe de travail sur les enfants et les conflits armés

- Utiliser les **prochaines consultations** sur la mise en œuvre de la résolution 2217 du Conseil de sécurité, renouvelant le mandat de la MINUSCA, pour exhorter la MINUSCA à inclure **les attaques ou menaces d'attaques contre des écoles dans son évaluation de la protection des civils** afin de déterminer où envoyer des patrouilles.
- Utiliser l'occasion de la publication prochaine du **rapport du Secrétaire général sur les enfants et les conflits armés en RCA** pour appeler à prendre des mesures concrètes afin de **mettre fin, de prévenir et de répondre aux attaques contre les écoles et de réduire l'utilisation militaire des écoles** à travers la mise en œuvre et la diffusion généralisée des Lignes directrices.
- Demander instamment aux États membres de **désigner les personnes** et entités qui commettent de graves violations contre les enfants, **en particulier les attaques contre les écoles**, et encourager la Représentante spéciale du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés à continuer de partager des informations avec le **Comité des sanctions et le Groupe d'experts** sur les parties responsables de ces violations.

Mission intégrée multidimensionnelle de stabilisation des Nations Unies en République centrafricaine (MINUSCA)

- **S'assurer que les forces de maintien de la paix reçoivent une formation globale, préalable au déploiement sur le théâtre des opérations en matière de protection et de droits des enfants** conformément aux supports de formation spécialisée du DOMP sur la protection des enfants pour les forces de maintien de la paix de l'ONU. **Allouer des fonds afin de soutenir la logistique pour la formation sur le terrain et envisager l'embauche d'un agent de formation mobile à temps plein** chargé d'effectuer des formations de protection des enfants dans les zones où les troupes sont déployées.
- Développer des POP **définissant des mesures pour protéger les enfants et les écoles**. Vérifier que ces POP sont intégrés dans la planification globale, la préparation et la conduite des opérations.
- Inclure **les attaques ou menaces d'attaques contre des écoles dans l'évaluation en matière de protection des civils** afin de déterminer où envoyer des patrouilles. Les forces de maintien de la paix devraient cependant garder une certaine distance du campus de l'école pour s'assurer de ne pas mettre en danger les enseignants et les étudiants par inadvertance.
- **Placer les agents de police de la MINUSCA** qui sont actuellement basés à l'école Koudoukou (une école de Bangui), dans des **logements près de l'école** et non à l'intérieur de l'établissement scolaire. Les agents devraient continuer à patrouiller activement dans le voisinage de l'école et dans la communauté voisine de personnes



déplacées internes (PDI), à partir de cette nouvelle base.

- Garantir que les ressources allouées aux programmes sociaux comprennent un financement pour la **réhabilitation des écoles utilisées par les troupes de la MINUSCA**.

Gouvernement français

- **Signer la Déclaration sur la sécurité dans les écoles**, actualisant les Lignes directrices pour la protection des écoles et des universités contre l'utilisation militaire durant les conflits armés.
- Aider à **réhabiliter les écoles utilisées par les forces de l'Opération Sangaris**.

Union africaine (UA)

- **Élaborer une directive adoptant les mêmes lignes directrices énoncées dans le Manuel de bataillon d'infanterie de l'ONU (Volume 2.13)**, également référencée dans les supports de formation spécialisée du DOMP sur la protection des enfants pour les forces de maintien de la paix de l'ONU, **interdisant l'utilisation militaire des écoles par les troupes de l'UA**. Prendre des mesures pour sensibiliser les États membres quant à cette directive en prévision des futures opérations de paix de l'UA et concevoir des stratégies pour surveiller cette pratique et, si nécessaire, imposer des sanctions disciplinaires appropriées en cas de violation de la directive.

Groupe de travail national sur le Mécanisme de surveillance et de communication de l'information (GTN-MRM)

- Renforcer la **coordination et la collaboration entre le MRM et le Cluster Éducation** en :
 - Prenant des dispositions pour que l'équipe technique du MRM effectue des **formations périodiques et contextualisées sur les attaques et l'usage militaire des écoles pour les membres du Cluster**, y compris pour les membres du sous-groupe de l'Éducation au niveau préfectoral.
 - Définissant **des termes clés dans le contexte des conflits en cours, en créant un format pour les alertes émises par les ONG** concernant les attaques contre le Cluster Éducation, et en identifiant les rôles et les

responsabilités concernant la vérification possible, le suivi, la réponse et les informations sur les alertes.

- Continuant de collaborer avec le Cluster Éducation, notamment en encourageant la participation de l'un des **codirigeants du Cluster Éducation au Groupe de travail technique du MRM**, afin d'améliorer l'échange d'informations et coordonner la réponse.
- **Sensibiliser les groupes armés sur les attaques et l'utilisation militaire des écoles** au cours des discussions en cours avec les dirigeants de groupes armés.
- **Accélérer les efforts pour négocier des engagements de la part des groupes armés sur les attaques et l'usage militaire des écoles**. Étant donné le nombre important de groupes armés variables en RCA, envisager une alternative aux plans d'action **en dialoguant localement avec les individus aux commandes « un par un »** pour établir la confiance et ouvrir la voie à l'introduction des principes de protection de l'enfance.
- Soutenir les efforts gouvernementaux quant à la **mise en œuvre des Lignes directrices pour la protection des écoles et des universités contre l'utilisation militaire durant les conflits armés**.

Acteurs de l'éducation et de la protection des enfants

- Garantir que l'élaboration de programmes éducatifs comprend des **stratégies pour accroître la sûreté et la sécurité des écoles, des enseignants et des élèves**. Cela peut inclure :
 - **Améliorer l'infrastructure physique** des écoles en construisant des murs autour du périmètre des écoles, en installant des barreaux de sécurité sur les fenêtres ainsi qu'en fournissant des serrures pour les portes des salles de classe et des bureaux.
 - Recruter des **gardes civils** pour protéger les écoles, **ou construire les logements des directeurs et du personnel enseignant à l'intérieur des locaux de l'école**, dans la mesure où cela ne génère pas de risques additionnels et dissuade contre le vol.
 - Organiser les élèves, en collaboration avec les parents, **pour qu'elles et ils se rendent à l'école en petits groupes**.

- **Développer des plans d'intervention d'urgence** en étroite consultation avec les parents et les réseaux de protection des enfants dans la communauté.
- Intégrer les programmes de protection des enfants aux programmes d'éducation, notamment pour répondre **aux besoins psychologiques des enfants** et aider à promouvoir la perception de l'école comme un lieu sûr.
- **Soutenir le retour des élèves musulmans dans les écoles.** Envisager de concevoir des programmes temporaires d'apprentissage à distance pour les enfants de ces groupes qui ne peuvent pas accéder aux écoles pour des raisons de sécurité.
- Encourager la **mobilisation d'enseignants qualifiés** dans les zones en dehors de Bangui et soutenir les enseignants bénévoles de la communauté —maître-parents— avec, par exemple, **des rations alimentaires, des allocations et des activités génératrices de revenus.**
- S'assurer que le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), en tant que codirigeant du Cluster Éducation, **investit dans un leadership et un engagement régulier concernant les attaques et l'usage militaire des écoles.**
- Soutenir les efforts gouvernementaux visant à **mettre en œuvre les Lignes directrices pour la protection des écoles et des universités contre l'utilisation militaire durant les conflits armés.**

Cour pénale internationale (CPI)

- Dans le cadre des enquêtes en cours, envisager d'engager des **poursuites contre les individus qui attaquent délibérément des bâtiments consacrés** à l'éducation, à condition qu'il ne s'agisse pas d'objectifs militaires, en violation du Statut de Rome.

Bailleurs de fonds

- **Élaborer des cadres politiques pour les bailleurs de fonds** qui assurent un soutien prévisible, cohérent et transparent pour une éducation de qualité en cas d'urgence.
- S'assurer que les projets qui soutiennent la restauration du système éducatif en RCA incluent un volet visant à **renforcer la sécurité des écoles, des élèves et des enseignants** par le biais, par exemple, des stratégies décrites pour la protection de l'éducation et des enfants.
- Exhorter le Gouvernement de transition de la RCA à, au minimum, **mettre en œuvre les Lignes directrices pour la protection des écoles et des universités contre l'utilisation militaire durant les conflits armés** par le biais de réformes législatives et en convoquant les parties prenantes concernées à élaborer des stratégies sur les activités de mise en œuvre.

Notes de fin

- ¹ Entretien de Watchlist (noms et lieu omis), deux membres du personnel éducatif, 8 mai 2015.
- ² Cluster Education en République Centrafricaine, "Enquête sur l'état de l'éducation en République centrafricaine, fin du premier semestre," avril 2015, https://www.humanitarianresponse.info/fr/system/files/documents/files/cluster_education_rca_-_rapport_denquete_-_2015-04_1.pdf (accédé 16 septembre 2015), p. 25-26. Selon l'évaluation, 38 % des écoles étudiées ont été attaquées et/ou utilisées par des groupes armés et/ou des forces militaires. Parmi ce groupe, 22 % des écoles ont été utilisées par des groupes armés et/ou des forces militaires.
- ³ Ibid., p. 7.
- ⁴ Conseil de sécurité de l'ONU, Rapport du Secrétaire général sur le sort des enfants en temps de conflit armé (A/68/878-S/2014/339), 15 mai 2014, <http://www.refworld.org/cgi-bin/texis/vtx/rwmain/opendocpdf.pdf?reldoc=y&docid=53b3b9d34> (accédé 1 juillet 2015), l'annexe I.
- ⁵ Pour plus d'information sur la Déclaration sur la sécurité dans les écoles et sur les Lignes directrices pour la protection des écoles et des universités contre l'utilisation militaire durant les conflits armés, veuillez consulter "Safe Schools Declaration Endorsements," Global Coalition to Protect Education from Attack (GCPEA), accédé 29 juin 2015, <http://www.protectingeducation.org/guidelines/support>.
- ⁶ "Le Parlement Centrafricain adopte la loi portant sur la création d'une Cour Pénale Spéciale en République Centrafricaine," Action Mondiale des Parlementaires, 29 avril 2015, accédé 30 juin 2015, <http://www.pgaction.org/fr/car-centralafricanrepublic-criminal-court.html>.